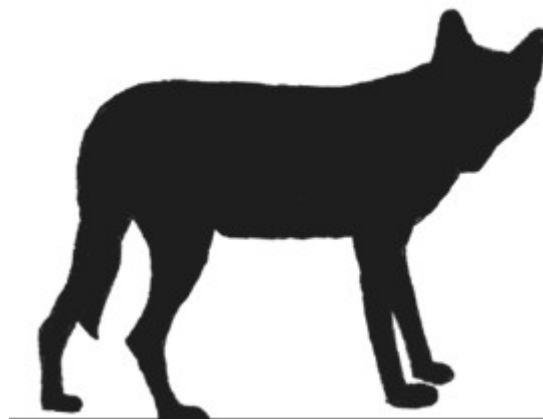




Mardi du Quai Voltaire

Le loup, la conciliation comment ?



Mardi 31 Mai 2016 - Pascale Eimer (MAAF), Michel Perret (MEEM), Eric Marboutin (ONCFS)



- 1) Le loup : interprétation, fiche d'identité, situation et suivi biologique**
- 2) Cadre réglementaire de la protection du loup et politiques publiques**
- 3) Interactions loup / pastoralisme : les dommages et leur indemnisation**
- 4) L'accompagnement du pastoralisme par l'Etat : protection des troupeaux et prélèvements de loups**
- 5) Perspectives**



1) Le loup : interprétation, fiche d'identité, situation et suivi biologique

*Mythologie occidentale de l'Antiquité à nos jours :
un animal emblématique qui exprime la dualité protection / destruction.*



Rome : la louve, Romulus et Remus



XII ème s. St François d'Assise à Gubbio



Fin XVIII ème s. : la bête du Gévaudan



2016 : manifestation pro loup



1) Le loup : interprétation, fiche d'identité, situation et suivi biologique

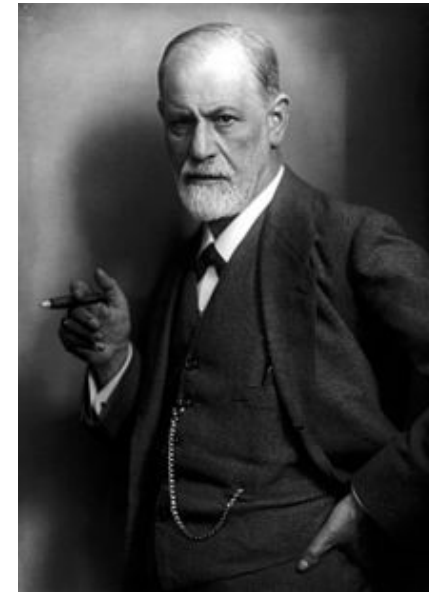
Les contes et le langage.



Bruno Bettelheim



Le Petit Chaperon rouge et le loup



Sigmund Freud



Un lupanar.
"Le Salon de la rue des Moulins" /
Henri de Toulouse-Lautrec, 1894



Un loubard.



1) Le loup : interprétation, **fiche d'identité**, situation et suivi biologique

Classification : mammifère, carnivore, canidé.



Longueur : 130 à 150 cm

Hauteur au garrot : 65 à 80 cm

Poids : 25 à 30 kg (F), 30 à 35 kg (M)

Pelage : gris à roux, zones sombres sur la ligne du dos, claires sur la partie inférieure

Queue : 40 à 50 cm, extrémité noire



Membres antérieurs : filet noir



Tête : masque facial clair

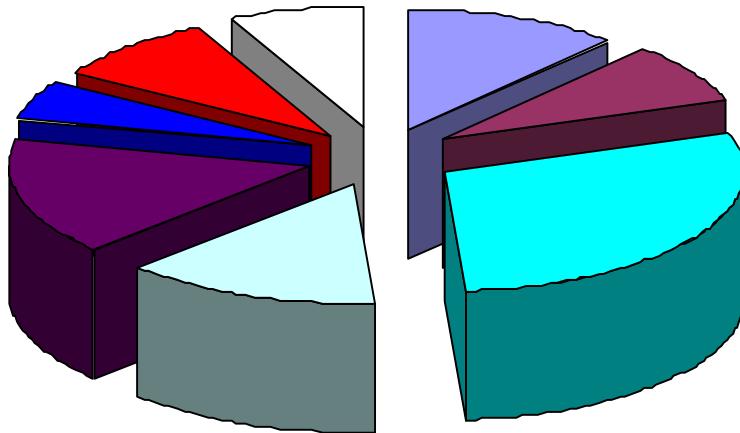
Oreilles : courtes et arrondies



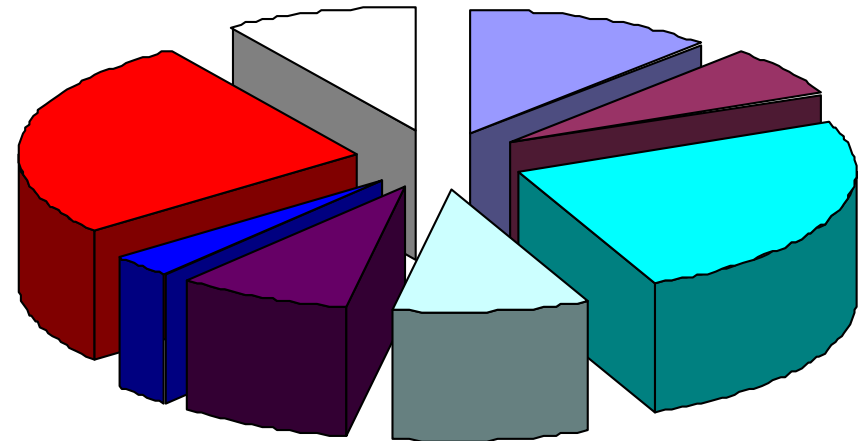
1) Le loup : interprétation, **fiche d'identité**, situation et suivi biologique

Alimentation : ongulés sauvages et bétail

Hiver/printemps



Eté/automne



■ Bouquetin ■ Cerf ■ Chamois ■ Chevreuil ■ Mouflon ■ Autres sauvages ■ Domestique ■ Autres



1) Le loup : interprétation, fiche d'identité, situation et suivi biologique

*Population présente partout en France au XVIIIème siècle.
Éradication en France dans les années 1930.
Retour naturel depuis l'Italie en 1992.*

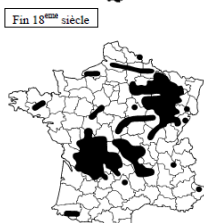


Europe 2014

1797



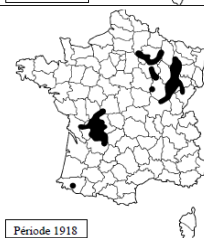
1898



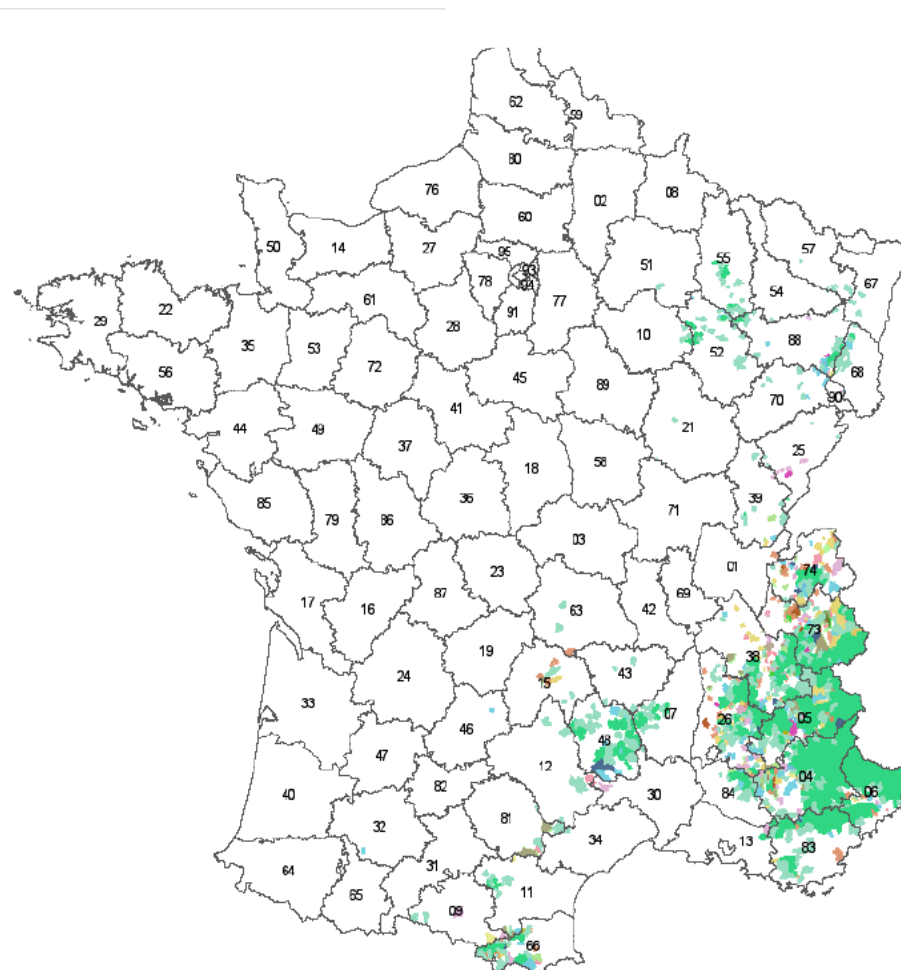
1908



1918



1923



France 2016.

0 96 km Echelle: 1 / 5 258 876

Tous droits réservés.

Document imprimé le 18 Mai 2016, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.carmencarto.fr>, Service: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

ONCFS - Réseau Réseau Loup Lynx - 2014



Contenu de la carte

Limites administratives

□ Département

Loup

Loup - présence communale 2015

■ Régulière

■ Occasionnelle

Loup - présence communale 2014

■ Avérée

■ Occasionnelle

Loup - présence communale 2013

■ Avérée

■ Occasionnelle

Loup - présence communale 2012

■ Avérée

■ Occasionnelle ou non avérée

Loup - présence communale 2011

■ Avérée

■ Occasionnelle ou non avérée

Loup - présence communale 2010

■ Avérée

■ Occasionnelle ou non avérée

Loup - présence communale 2009

■ avérée

■ non avérée ou occasionnelle

Loup - présence communale 2008

■ avérée

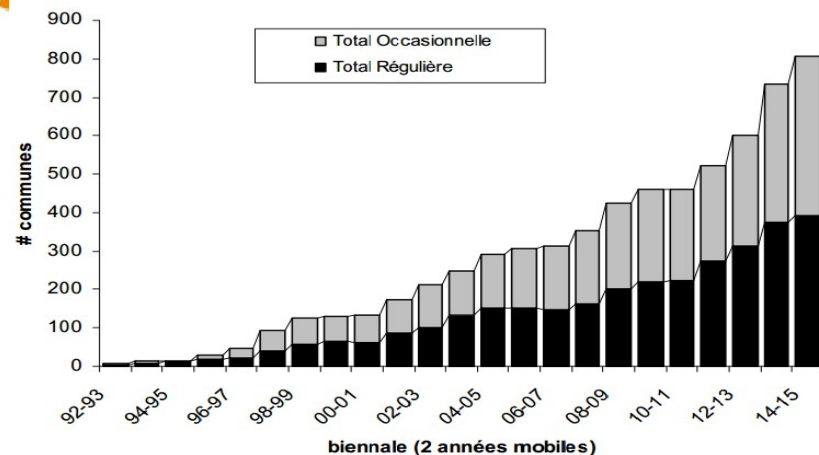
■ non-avérée ou occasionnelle

■ Lacs

■ Limite départementale

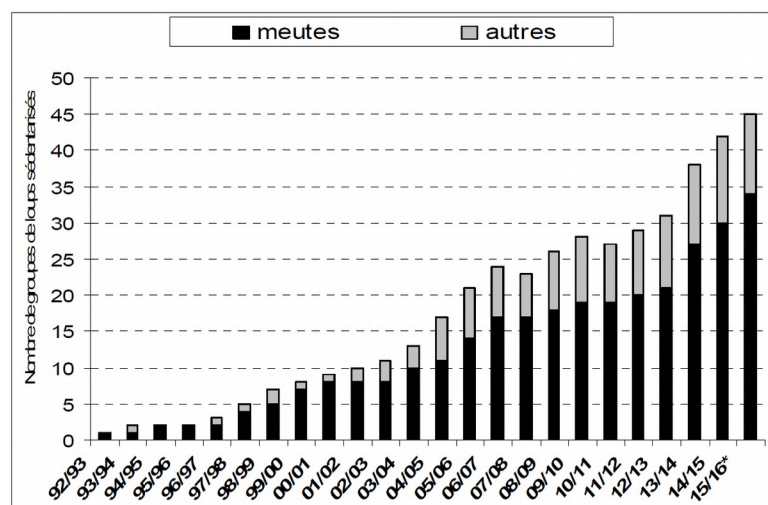


1) Le loup : interprétation, fiche d'identité, situation et suivi biologique



Présence communale 2013-2014 / 2014-2015 :

- + 5% de communes avec présence régulière
- +15 % avec présence occasionnelle

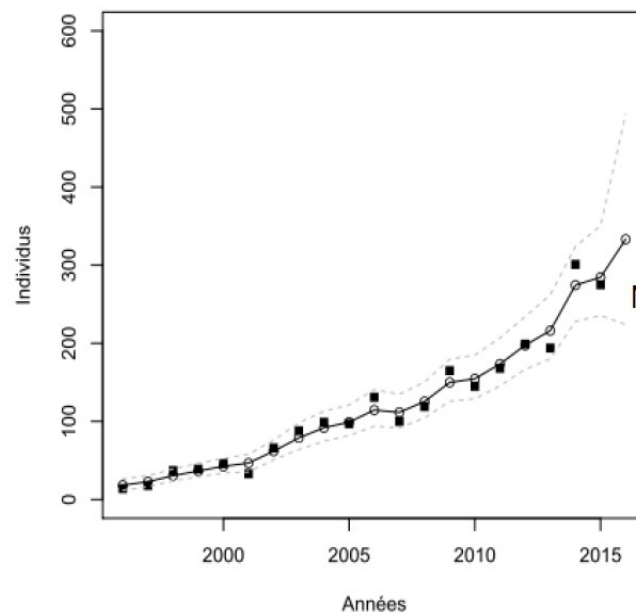


- Zones de présence permanente : 45 en 2015, soit +7 % par rapport à 2014
- « Meutes » : 34 en 2015, soit +13,5 % par rapport à 2014

Effectifs de la population

Ajustement du modèle démographique aux données

Collaboration : G. Chapron (Grimsö Wildlife Research Station
Swedish University of Agricultural Sciences)





1) Le loup : interprétation, fiche d'identité, **situation et suivi biologique**

*« **La pratique d'évaluation sur base des seules tendances dans l'aire de présence et le nombre de meutes est courante, voire même préconisée, par exemple dans le cadre du suivi international alpin du loup.***

De telles approches sont encouragées et publiées par la Large Carnivore Initiative for Europe et n'ont pas fait l'objet de contestation par les instances européennes.

*Dans ce cadre méthodologique, la tendance observée dans l'aire de présence et le nombre de meutes en France **indique une évolution positive de l'état de conservation.** »*

(Bilan d'état des indicateurs de suivi de la population de loup, Demande d'information dans le cadre du suivi hivernal 2015-2016 en l'absence d'estimation d'effectifs, Unité PAD, Equipe Loup-lynx, ONCFS, Avril 2016)



2) Cadre réglementaire de la protection du loup et politiques publiques

Le loup est strictement protégé en France.

Textes internationaux	Textes nationaux
• Annexes II et IV de la Directive 92/43/CEE dite Habitat Faune Flore, qui le classe « <i>prioritaire d'intérêt communautaire</i> » • Annexe II de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979) : capture, détention, mise à mort intentionnelle, commercialisation, détérioration des sites de reproductions et de repos interdites • Annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, 1973)	• Code de l'environnement, articles L. 411-1, L. 411-2 et R. 411-1 à R. 411-5 • Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection



2) Cadre réglementaire de la protection du loup et politiques publiques

- 2 périodes

- 1993 à 2008 : **protection du loup** -> plan Mercantour, programmes européens LIFE
- 2008 à 2017 : **conciliation du loup avec l'élevage** -> Plans Nationaux d'Actions (PNA)

- Les PNA

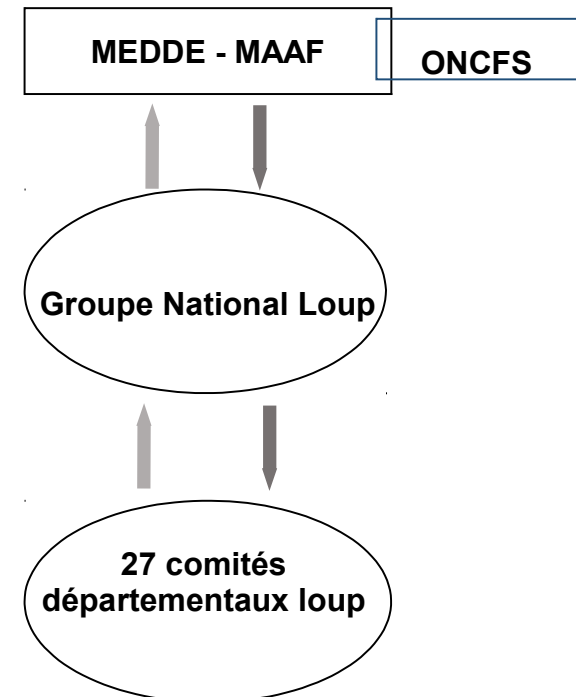
- Suivi biologique de l'espèce (Office national de la chasse et de la faune sauvage - ONCFS)
- Protection des troupeaux (Ministère en charge de l'agriculture, MAAF)
- Indemnisation des victimes (Ministère en charge de l'environnement, MEEM)
- Prélèvements de loups par dérogation à sa protection (MEEM)
- Communication (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DREAL)

- Un dispositif "sur mesure"

- **Codécision** interministérielle
- **Concertation** avec le Groupe National Loup (éleveurs, ONG, élus, Etat)

- Des leviers pour agir

- Juridiques : réglementation française et européenne sur les espèces protégées
- Financiers : protection des troupeaux et indemnisation des victimes





3) Interactions loup / pastoralisme : les dommages et leur indemnisation

Les dommages 2015 comparés à 2010

	2010
Nombre de constats (*indemnisés)	1086*
Nombre de victimes (*indemnisées)	4171*
Nombre de victimes par attaque	3,84
Montant indemnisation (M€)	1,157
Nombre de départements	9
Nombre de communes	228
Nombre d'éleveurs (*indemnisés)	794*



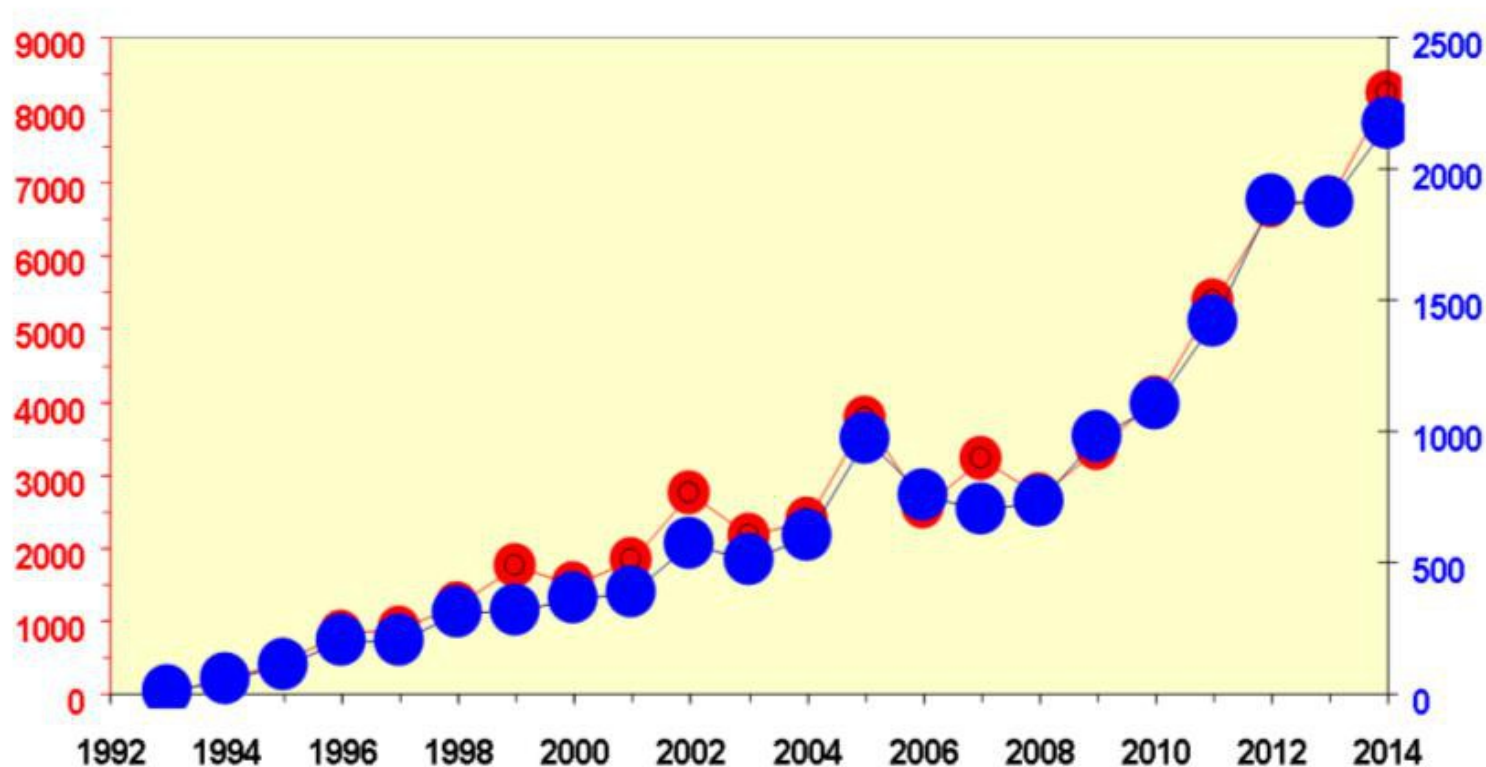
2014	31/12/2015 **
2305*	2428
8576*	8935
3,72	3,68
2,620	2,81
27	23
445	486
1187*	1151



Indemnisés + en cours d'instruction



3) Interactions loup / pastoralisme : **les dommages** et leur indemnisation



Evolution du nombre d'attaques de loup et du nombre de victimes

Les attaques : + 20 % par an

Les victimes : 95 % d'ovins



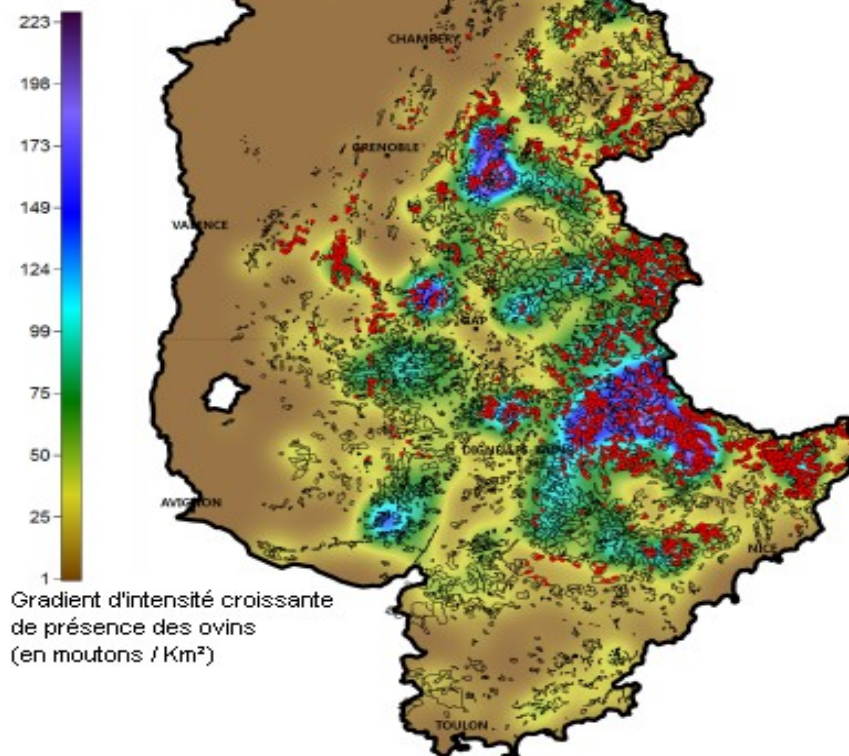
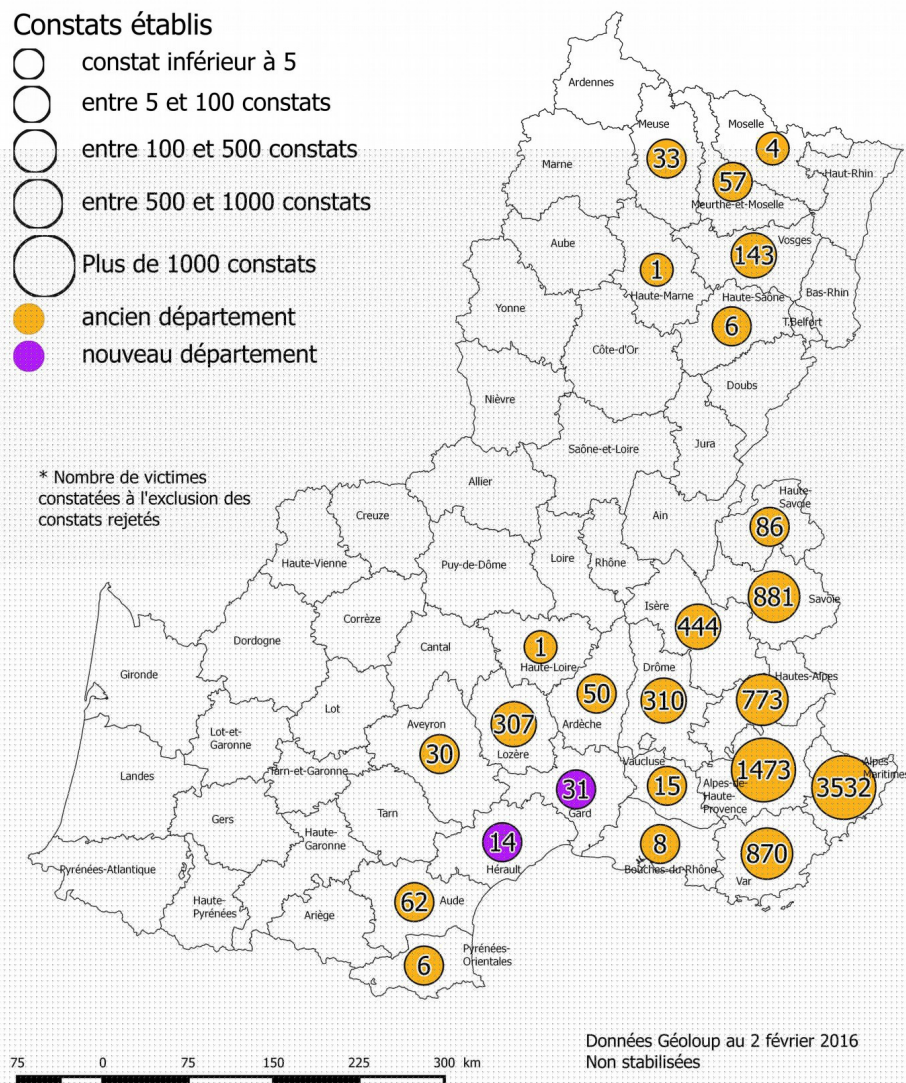
3) Interactions loup / pastoralisme : **les dommages** et leur indemnisation

Nombre de victimes constatées*
du 1er janvier au 31 décembre 2015

Constats établis

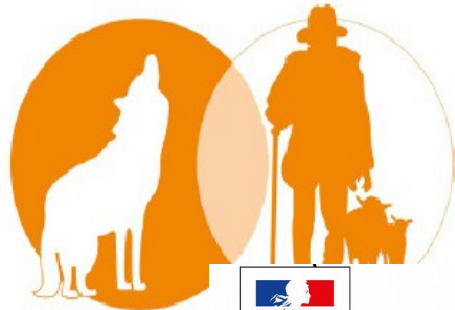
- constat inférieur à 5
- entre 5 et 100 constats
- entre 100 et 500 constats
- entre 500 et 1000 constats
- Plus de 1000 constats
- ancien département
- nouveau département

* Nombre de victimes constatées à l'exclusion des constats rejetés

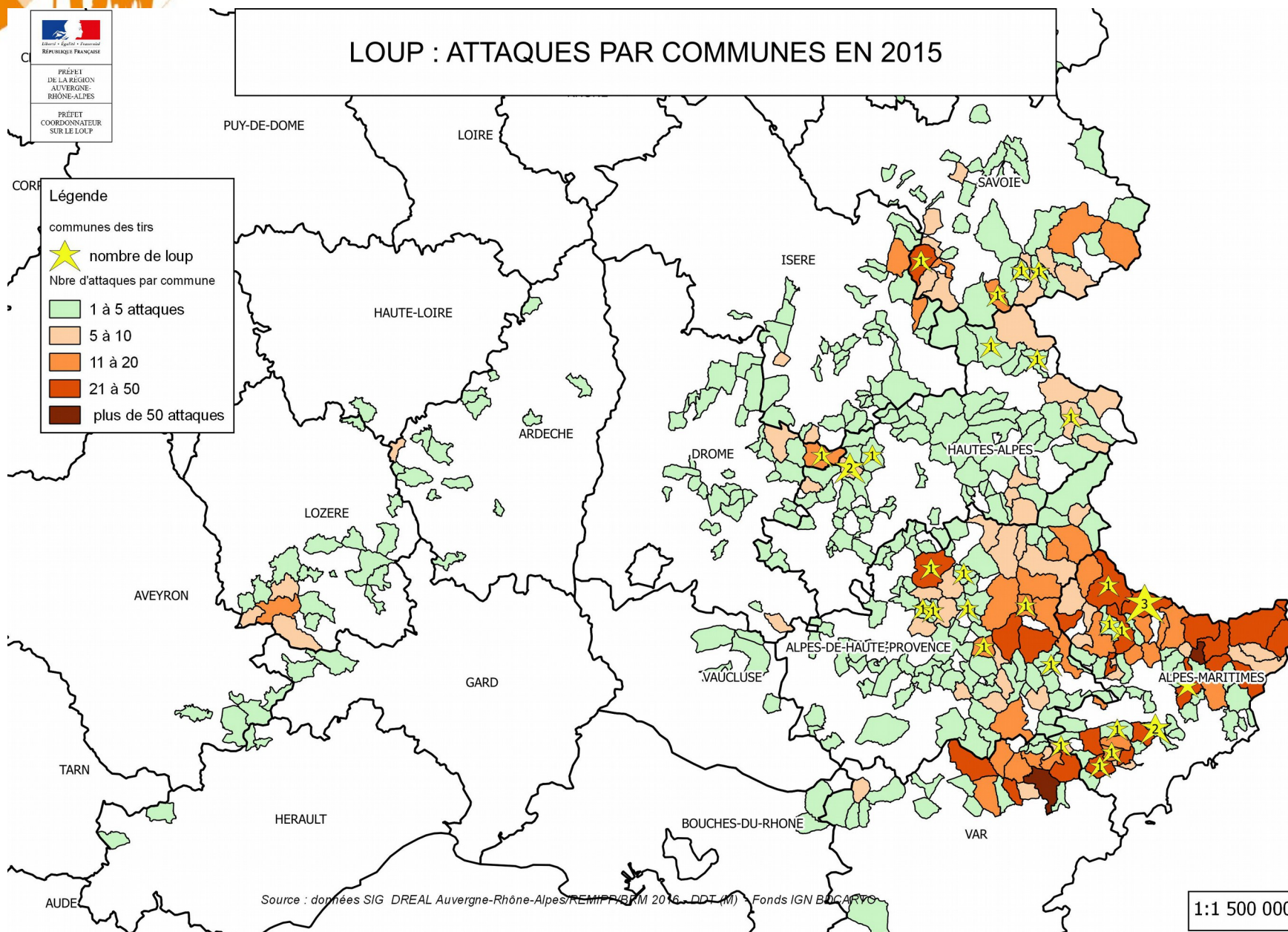


Des "foyers d'attaques"

- 43 % des éleveurs attaqués ont subi 1 attaque (13 % des victimes indemnisées)
- 22 % des éleveurs attaqués ont subi 5 attaques et plus (62 % des victimes indemnisées)

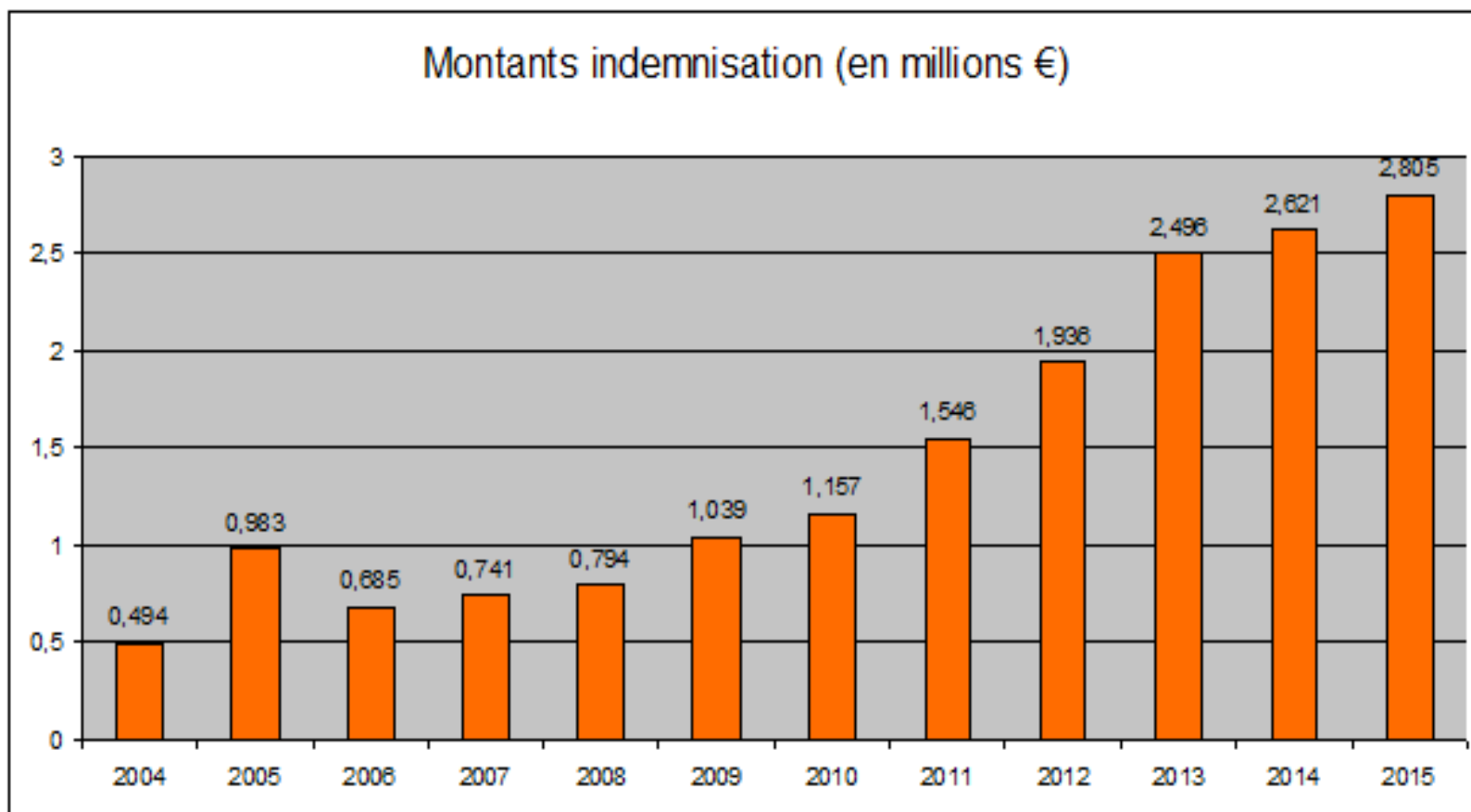


3) Interactions loup / pastoralisme : **les dommages** et leur indemnisation





3) Interactions loup / pastoralisme : les dommages et leur indemnisation



Indemnisation :

- des pertes directes : animaux tués (barème national)
- des pertes indirectes : stress, avortement : $0,80€ \times \text{nombre d'animaux du troupeau plafonné à 300}$
 $0,40 € \times \text{nombre d'animaux} > 300 \text{ si troupeau protégé}$
- des animaux disparus : majoration systématique de 20 % des pertes directes



4) L'accompagnement du pastoralisme par l'Etat : protection des troupeaux et prélèvements de loups

Le soutien au pastoralisme.

Cheptel français	Protection des troupeaux contre le loup
7,2 millions de têtes (98 millions de têtes en Europe : 1- Royaume-Uni 2- Espagne 3- France) 90 % viande et 10 % laitier Pastoralisme dominant dans le Sud de la France Services écosystémiques : valorisation de sols pauvres et accidentés, activité adaptée aux ressources disponibles, absence d'intrants, production alimentaire, production de biodiversité, tourisme, paysages, lutte contre l'incendie	Pour maintenir l'élevage ovin extensif MAAF + FEADER = 80 % Des difficultés : acceptation, techniques, surplus travail, interactions chiens, pollution, érosion





4) L'accompagnement du pastoralisme par l'Etat : protection des troupeaux et prélèvements de loups

Les moyens de protection des troupeaux contre la prédation.



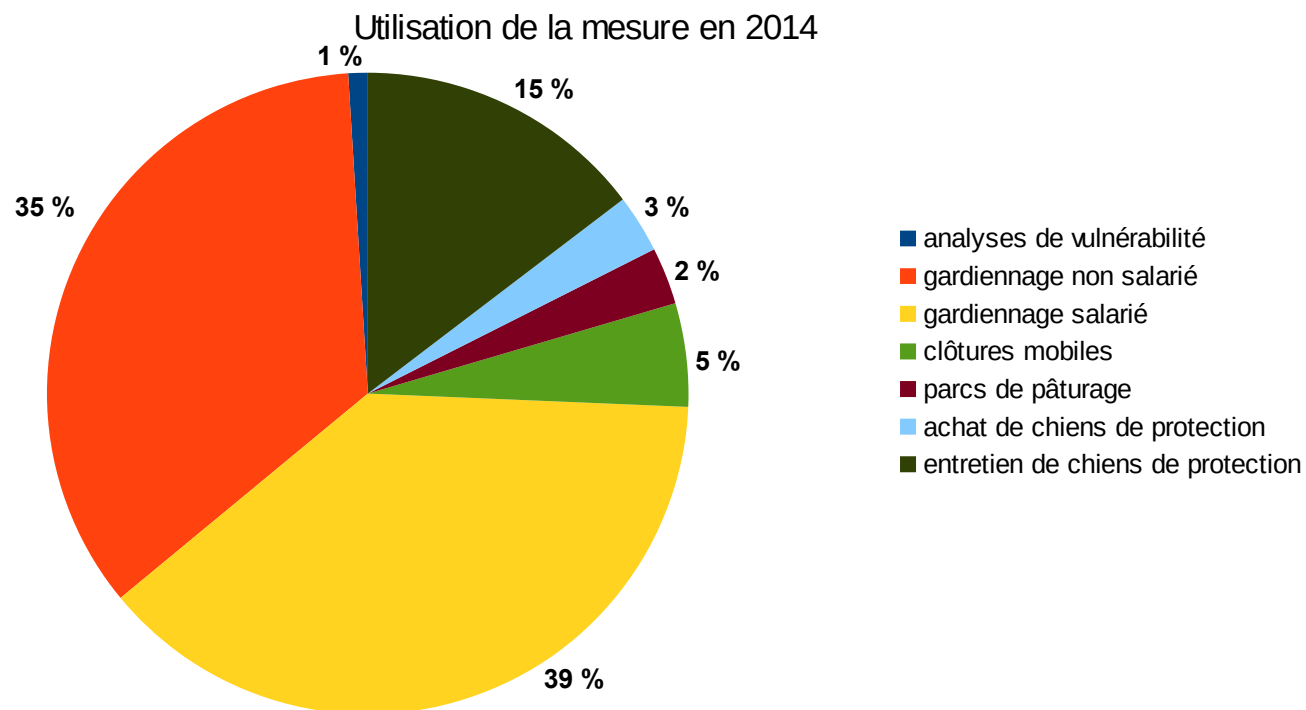
Gardiennage (éleveur ou salarié)



Chiens (achat et entretien)



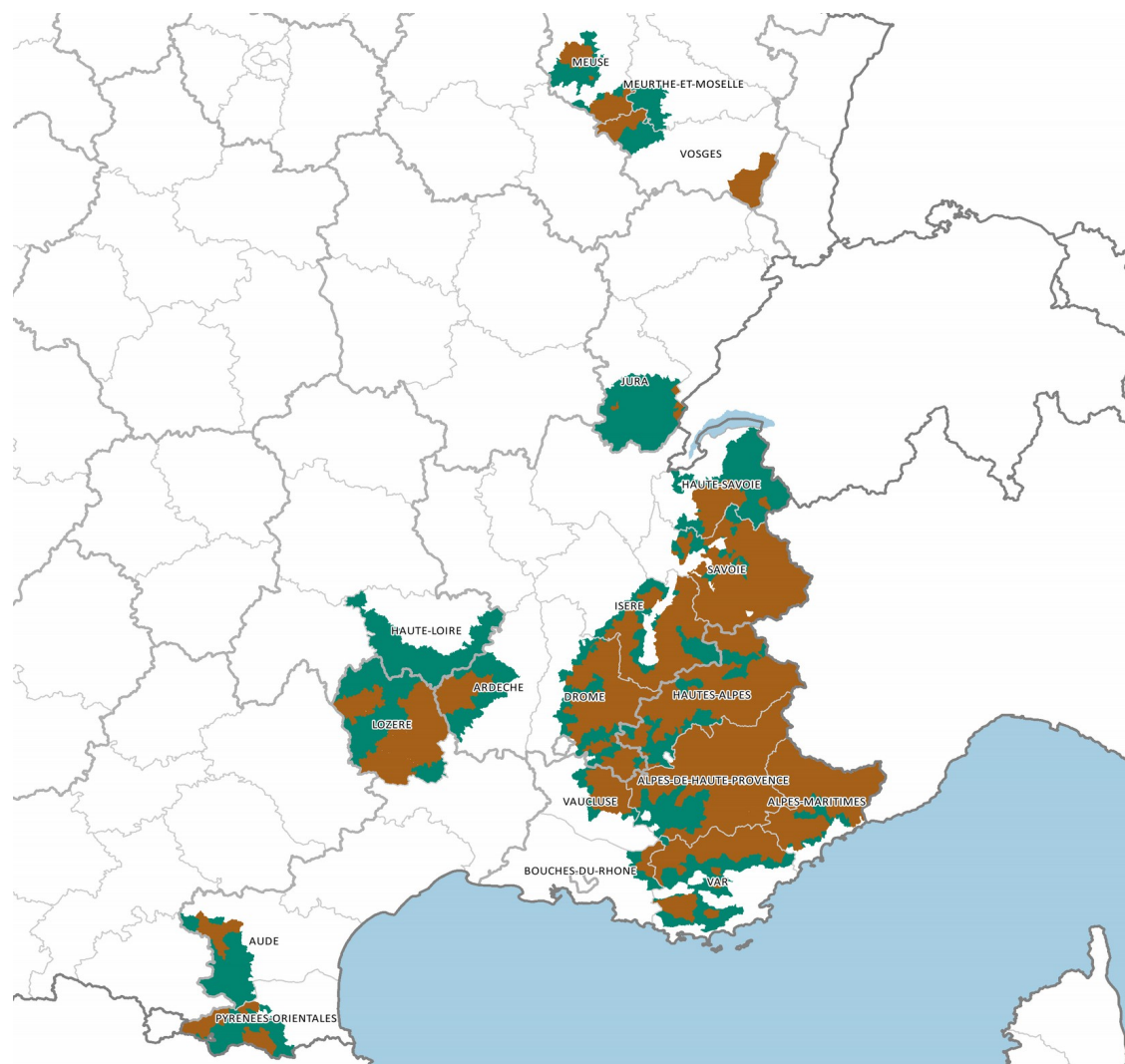
Clôtures (pâturage ou nocturnes)





4) L'accompagnement du pastoralisme par l'Etat : protection des troupeaux et prélèvements de loups

Le dispositif Etat – FEADER.



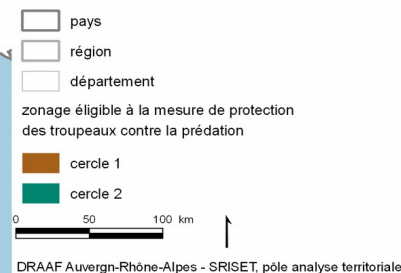
Zonages 2015 pour la mesure de protection des troupeaux contre la prédation par le loup

France métropolitaine

**Cercles 1 et 2 année 2015 :
19 départements**

Cercle 1 : zone où la prédation est avérée : financement des 5 options dont le gardiennage et surveillance des troupeaux

Cercle 2 : zone de survenue possible de la prédation : financement de 2 options (parcs mobiles et chiens)

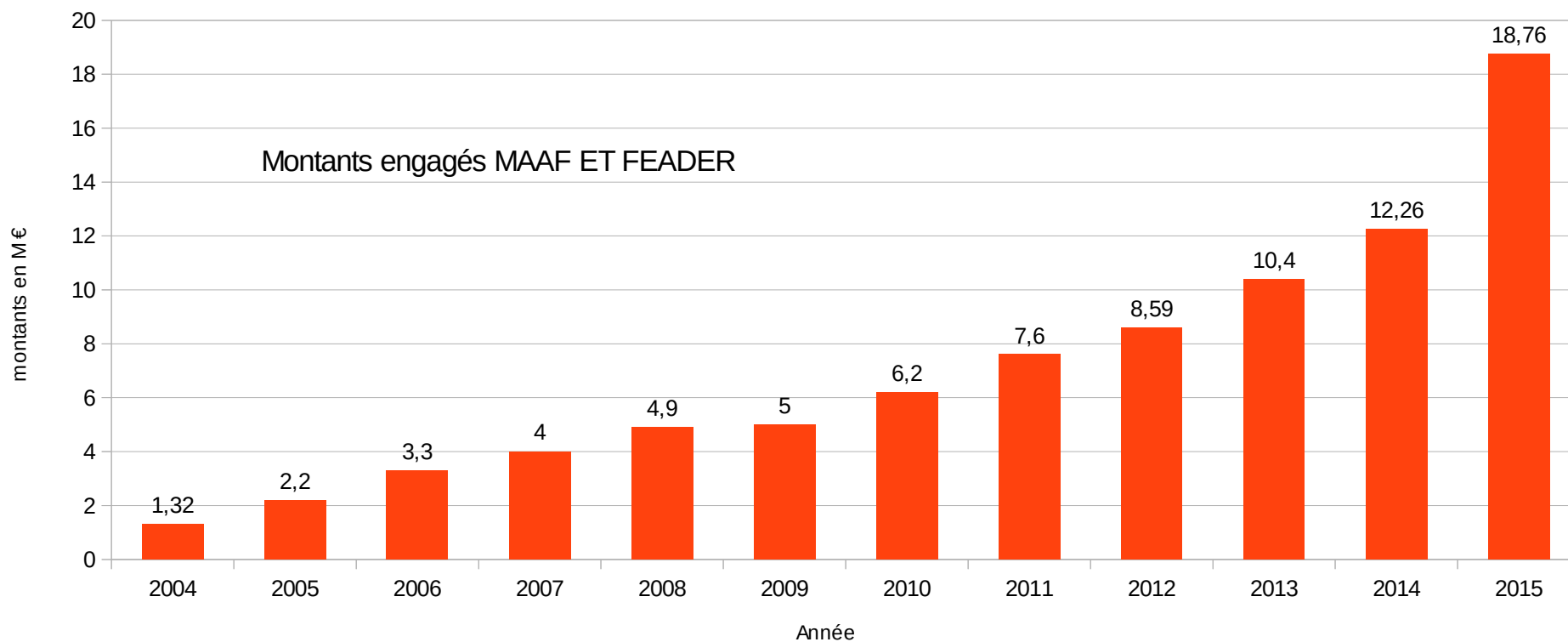


Date de création : janvier 2016
Sources : DDT(M) Alpes-de-Haute-Provence, Haute-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Bouches-du-Rhône, Drôme, Isère, Jura, Haute-Loire, Lozère, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Pyrénées-Orientales, Savoie, Haute-Savoie, Var, Vaucluse, Vosges (21015), ©IGN - GeoFLA® 2014



4) L'accompagnement du pastoralisme par l'Etat : protection des troupeaux et prélèvements de loups

Augmentation du coût de la protection de 20 % par an.





4) L'accompagnement du pastoralisme par l'Etat : protection des troupeaux et **prélèvements de loups**

Un arrêté ministériel « cadre » du 30 juin 2015, fixant les conditions et les limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*).

Principe de gradation des réponses

Protection du troupeau (ou démonstration étayée de son impossibilité)

Effarouchement

Tirs de de défense / défense renforcée

Tirs de prélèvement / prélèvement renforcé

→ sur autorisation préfectorale

Un second arrêté ministériel du 30 juin 2015, fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée pour la période $n - n+1$

Définition du plafond selon un modèle scientifique de l'ONCFS et les résultats du suivi biologique de l'année précédente

Entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016 : 36 prélèvements autorisés

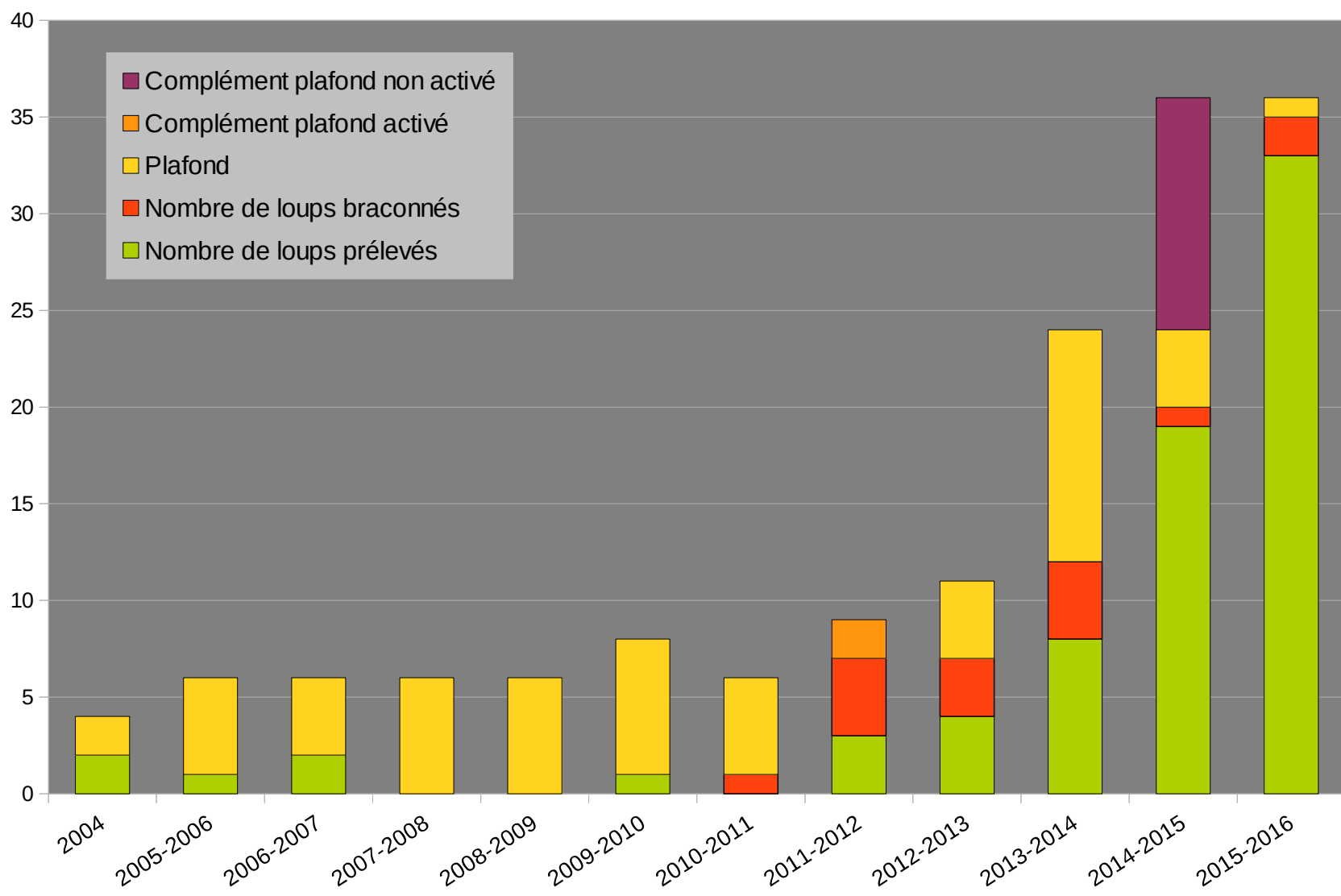
→ 35 spécimens détruits au 25 mai 2016

→ possibilité d'augmenter le plafond en cas de destruction d'un 36ème loup, afin d'assurer la continuité de la protection des troupeaux



4) L'accompagnement du pastoralisme par l'Etat : protection des troupeaux et prélèvements de loups

Evolution du plafond et du nombre de loups prélevés





5) Perspectives

Lancement d'une démarche de prospective et d'évaluation de la situation du loup en France à l'horizon 2025/2030

Contexte : difficulté de dialogue entre les parties prenantes, intensification des controverses liées à la présence du loup en France

Objectifs de la démarche, en réponse aux attentes exprimées par les acteurs du dossier :

Réduire la prédation sur le cheptel domestique

Définir les **conditions du bon état de conservation / du développement de l'activité pastorale**

Définir des **moyens de protection adaptés** à chaque situation pastorale et de prédation

Définir des mesure de **gestion de l'espèce dans les cas de non protégeabilité des troupeaux**

Dégager les principes d'une **gestion différenciée / territorialisée** de l'espèce

Définir les principes de la conciliation **loup - pastoralisme dans les espaces protégés**

Renouer le dialogue entre les parties prenantes

==> Réalisation d'une **expertise collective** par un panel d'experts, pour servir de base objective et scientifique à la démarche de prospective



Attack/R

7/18/2013 2:40 AM

Cuddleback
Digital

